

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2021

À l'ouverture de la séance, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne KIEFFER, première adjointe, sont :

présents : Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER, Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Laurianne GROSS, Florian GROSSON, Baptiste DESSAINT

absents excusés : Claude BRENDER, Éric SCHWEIN, Yannick MEAL, Siegrid LESBAUPIN

absent non excusé : néant

procuration : Claude BRENDER à Marie-Jeanne KIEFFER, Éric SCHWEIN à Laurianne GROSS, Yannick MEAL à Lilly ANCEL, Siegrid LESBAUPIN à Ghislaine BERINGER

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2021
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX 2021
4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS
5. PERSONNEL COMMUNAL – DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11.03.2021.....	3
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	3
3. FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX 2021	3
4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS.....	4
A. FILIÈRE TECHNIQUE.....	4
B. FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4
5. PERSONNEL COMMUNAL – DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS	5
6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....	6
A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES	6
1. <i>Subventions 2021 – complément.....</i>	<i>6</i>
7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	6
A. PROCHAINE SÉANCE ET DATES À RETENIR	6

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11.03.2021

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Marie-Jeanne KIEFFER rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020 et 15 septembre 2020 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 11/2021	Mise à disposition logement accueil – CCPRB	11.03.21	20
DEL 12/2021	MAPA : avenant n° 2 au marché n° 19/10 – CAC lot n° 3 (Colmar Charpentes)	18.03.21	34
DEL 13/2021	MAPA : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du club-house de tennis (GT Habitat)	29.03.21	35
DEL 14/2021	Mise à disposition salle des fêtes – ADSB	29.03.21	36

Le conseil municipal en prend acte.

3. FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX 2021

Mme Marie-Jeanne KIEFFER rappelle brièvement la discussion qui s'est tenue en séance de commissions réunies le 11 mars dernier (à la suite du conseil municipal) sur la nécessité d'augmenter la fiscalité locale.

Les graphiques présentés par M. le maire lors de la séance précédente laissaient entrevoir un avenir sombre pour Fessenheim dans les années à venir, notamment si le Gouvernement refuse d'entendre raison sur la question du FNGIR.

Les motivations de la hausse sont multiples. À l'échelle intercommunale tout d'abord, la commune doit faire partie de l'effort collectif pour marquer sa solidarité ainsi que sa crédibilité envers les autres communes qui elles-mêmes augmentent leurs taux. Il serait judicieux de se rapprocher de la moyenne de la communauté de communes pour atteindre une cohérence sur le territoire.

De surcroît, la commune a fait le choix de proposer de nouveaux services à la population (deuxième structure périscolaire, complexe associatif et culturel), il faut donc prévoir la compensation de ces nouveaux frais de fonctionnement. D'autant que les taux sont relativement peu élevés pour des services de qualité.

Enfin, cette hausse permettra de compenser en partie les effets de l'impact de la fermeture du CNPE sur les attributions de compensation. À noter que la déconstruction des bâtiments de la centrale nucléaire aura une répercussion sur les bases du foncier. Les recettes en seront automatiquement diminuées. L'augmentation du taux permet d'ores et déjà d'anticiper cette autre conséquence.

La marge de manœuvre pour les collectivités s'amenuise de plus en plus puisque désormais, les communes ne peuvent plus que fixer le taux des taxes foncières bâties et non bâties. La taxe

d'habitation sur les résidences principales ayant été, pour rappel, définitivement supprimée en 2020.

Mme Marie-Jeanne KIEFFER propose d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 1 point et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) de 1,03 (maximum suivant règle de lien). A titre informatif, la hausse de TFPB représente 21 € pour un logement d'une valeur locative moyenne (base de 2151).

Le conseil municipal, après avoir constaté que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire se détaille comme suit :

produit nécessaire à l'équilibre du BP	-1 648 274
allocations compensatrices	1 283 389
prélèvement GIR	2 868 904
coefficient correcteur (contribution)	1 948 475
TH	2 969
produit attendu en fiscalité directe locale	1 882 747

décide à l'unanimité :

☞ **de fixer** le taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti comme suit :

TAXE	BASES	TAUX	PRODUIT
taxe sur le foncier bâti	9 345 000	20,04%	1 872 738
taxe sur le foncier non bâti	48 400	20,68%	10 009
		Total :	1 882 747

4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

A. FILIÈRE TECHNIQUE

Sur proposition de Mme Marie-Jeanne KIEFFER, le conseil municipal décide, avec effet au 1^{er} avril 2021 :

☞ **de créer** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Ingénieur territorial principal	1	1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Technicien	1	1	
Agent de maîtrise principal	2	2	
Agent de maîtrise	3	3	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	3	
Adjoint technique	8	8	5

B. FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Sur proposition de Mme Marie-Jeanne KIEFFER, le conseil municipal décide, avec effet au 1^{er} avril 2021 :

☞ **de créer** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	1	
Rédacteur	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint administratif	1	1	

5. PERSONNEL COMMUNAL – DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu la circulaire ministérielle NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

Vu la réponse du préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;

Vu l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

Considérant que l'article 47 de de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'Alsace-Moselle ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

Considérant que le présent modèle de délibération a été approuvé en date du 16 mars 2021 par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin ;

Mme Marie-Jeanne KIEFFER propose d'approuver le décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec quinze voix contre, deux voix pour et deux abstentions :

- ☞ **de s'opposer** au nouveau décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52 semaines x 2 jours)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35 heures/5 jours)
= 1 596 heures annuelles travaillées (arrondies à 1 600 heures)
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

6. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

A. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

1. Subventions 2021 – complément

Sur proposition de Mme Lilly ANCEL, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder deux subventions complémentaires, à prélever sur les fonds libres de l'article 6574, aux association/organisme suivants :

- association *Les amis des quilles* : 1 106,72 € (achat d'une mono brosse pour le nettoyage de la nouvelle piste de quilles) ;
- établissement public *Les Sillons de Haute Alsace Rouffach Wintzenheim* : 100 € (achat d'un arbre pour la reconstruction de l'arboretum du parc servant d'outil de formation).

7. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. PROCHAINE SÉANCE ET DATES À RETENIR

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 06 mai 2021 à 19 h.

Autres évènements :

- prochains conseils municipaux : 6 mai 2021, 10 juin 2021, 8 juillet 2021 ;
- commission communication : 15 avril 2021 à 18 h ;
- commissions réunies : 27 avril 2021 à 19 h ;
- commission des affaires techniques : 10 mai à 18 h ;
- visite de chantiers : 27 avril à 18 h (complexe associatif et culturel), 6 mai à 18 h (pôle médical).

ANCEL Lilly	BERINGER Ghislaine	BODEZ Karine
BRENDER Claude ABSENT	DESSAINT Baptiste	GROSS Laurianne
GROSSON Florian	HEITZMANN Sandrine	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Catherine	LESBAUPIN Siegrid ABSENTE	MEAL Yannick ABSENT
NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier	PIERSON-BEN YEKHLEF Nadia
SCHWEIN Éric ABSENT	SIGRIST Etienne	TRETZ Jean-Yves
WASSMER Jacky		